

CARPINIENNE DE PARTICIPATIONS

Société anonyme au capital de 4 786 635 euros
Siège Social : 83, rue du Faubourg Saint-Honoré 75008 PARIS
768 801 243 RCS PARIS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 2 MAI 2017

Compte rendu

- 7 actionnaires étaient présents ou représentés à l'Assemblée Générale Ordinaire et Extraordinaire qui s'est réunie le 2 mai 2017 au 20, avenue Franklin Roosevelt, 75008 Paris, détenant 316 135 actions représentant 316 135 droits de vote, soit 99,07 % des 319 109 actions ayant le droit de vote existantes.

- Toutes les résolutions soumises au vote des actionnaires ont été adoptées à l'unanimité.

Les comptes de l'exercice 2016 ainsi que l'affectation du résultat se traduisant par le versement d'un dividende de 2 euros par action ont été approuvés.

L'Assemblée Générale a en outre approuvé la convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce visant la mise en place d'une convention cadre avec la société Finatis de prêt d'actions Foncière Euris.

Par ailleurs, l'Assemblée générale a renouvelé, pour une durée de 26 mois, les différentes autorisations financières précédemment conférées au Conseil d'administration. Ainsi, l'Assemblée Générale a :

- délégué au Conseil d'administration la compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise, dans la limite d'un montant maximum de 15 millions d'euros ;

- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation ;

- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie d'offre au public ;

- délégué au Conseil d'administration la compétence de décider l'émission, avec suppression du droit préférentiel de souscription, d'actions ou de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, par voie de placement privé visé à l'article L.411-2-II du code monétaire et financier ;

- autorisé le Conseil d'administration, dans le cadre des émissions réalisées sans droit préférentiel de souscription, dans la limite de 10% du capital social par an, à fixer le prix d'émission sur la base de la moyenne pondérée de l'action au cours des dix dernières séances de bourse précédant sa fixation, éventuellement diminué d'une décote maximale de 5% ;

- autorisé le Conseil d'administration à augmenter, dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription, le montant des émissions en cas de demandes excédentaires ;

- fixé le montant nominal global des émissions de titres de créances qui pourraient être réalisées immédiatement sur la base des délégations susvisées, à 75 millions d'euros (ou sa contrevaletur en devises ou en unités monétaires composites) et le montant nominal global des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, sur la base de ces délégations, à 20 millions d'euros, compte non tenu du montant nominal des actions à émettre en supplément pour préserver les droits des titulaires de valeurs mobilières, conformément à la loi.

Puis, l'Assemblée Générale a approuvé la mise à jour de l'article 4 des statuts relatif au transfert du siège social et autorisé le Conseil à apporter toutes modifications nécessaires à la mise en conformité des statuts avec toute disposition législative et réglementaire.

Résultat des votes

Nombre d'actions composant le capital social : 319 019

Nombre d'actionnaires présents ou représentés : 7

Voix des actionnaires présents ou représentés : 316 135

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
1/ Approbation des comptes annuels	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	Adoptée
2/ Affectation du résultat	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	Adoptée
3/ Approbation d'une convention relevant de l'article L. 225-38 du Code de commerce <i>(*) Les actionnaires intéressés, représentant ensemble 315020 voix, n'ont pas pris part au vote</i>	1 115(*)	1 115	100%	-	-	-	-	Adoptée
4/ Pouvoirs pour formalités	316 135		100%	-	-	-	-	Adoptée

RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE	TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
		Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
5/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves, bénéfices, primes ou autres sommes dont la capitalisation serait admise	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	Adoptée
6/ Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec maintien du droit préférentiel de souscription	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	Adoptée

(Suite) RESOLUTIONS DE LA COMPETENCE DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE		TOTAL DES VOIX PARTICIPANTES	POUR		CONTRE		ABSTENTION		RESULTAT
			Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	
7/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie d'offre au public	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
8/	Délégation de compétence à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'émettre des actions ou des valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions nouvelles ou existantes de la Société ou d'actions existantes de toute autre société dans laquelle elle détient, directement ou indirectement, une participation, avec suppression du droit préférentiel de souscription, par voie de placement privé visé à l'article L. 411-2-II du code monétaire et financier	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
9/	Autorisation à conférer au Conseil d'administration en cas d'émission, sans droit préférentiel de souscription, par offres au public ou par placements privés, pour fixer le prix d'émission selon les modalités déterminées par l'Assemblée générale	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
10/	Autorisation à conférer au Conseil d'administration à l'effet d'augmenter dans le cadre d'augmentations de capital réalisées avec ou sans droit préférentiel de souscription le montant des émissions en cas de demandes excédentaires	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
11/	Limitation globale des autorisations financières conférées au Conseil d'administration	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
12/	Mise à jour de l'article 4 des statuts relatif au transfert du siège social	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
13/	Autorisation au Conseil pour apporter toutes modifications nécessaires à la mise en conformité des statuts avec toutes dispositions législatives et réglementaires	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>
14/	Pouvoirs pour formalités	316 135	316 135	100%	-	-	-	-	<i>Adoptée</i>